

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DASES 312 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec l'association Médecins du Monde (18e).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-13, L2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019 par lequel la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer un avenant n°3 à la convention pluriannuelle du 5 décembre 2017 avec Médecins du Monde et d'attribuer une subvention à cette association au titre de 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Médecins du Monde, 62 rue Marcadet (18e), un avenant n°3 à la convention pluriannuelle du 5 décembre 2017, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 100.000 euros est attribuée à l'association Médecins du Monde (SIMPA 20399 – dossiers 2019_02988, 2019_03384 et 2019_04167) au titre de l'exercice 2019.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO